

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-SÉBASTIEN**

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal de Saint-Sébastien tenue le 1^{er} octobre 2024 à 20h00, sous la présidence du maire, Monsieur Martin Thibert et à laquelle étaient présents les conseillers messieurs Michel Bonneville et Jonathan Bolduc-Dufour ainsi que mesdames Lyne Morin et Edith Lamoureux.

Également présente: Madame Laurie Verreault, directrice générale et greffière-trésorière

Absence : Madame Emmanuelle Prud'homme et monsieur Francis Lamarre

ORDRE DU JOUR

- 1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE**
- 2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
- 3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 3 SEPTEMBRE 2024**
- 4. AUTORISATION DE PAIEMENT DES COMPTES COURANTS**
 - 4.1 DÉPÔT DES COMPTES MENSUELS**
- 5. ADMINISTRATION GÉNÉRALE**
 - a) Dépôts des états comparatifs des revenus et dépenses au 30 août 2024
 - b) Offre de service Cain Lamarre : Banque d'heures à taux réduit – 15 heures pour 3000,00 \$ + taxes
 - c) Appui à la FQM – Point de croissance de la TVQ
 - d) Abrogation résolution 2024-08-06 : Demande d'ajout du wifi dans le Pavillon des Loisirs – IHR – 72,99\$ + taxes par mois
 - e) Offre de service pour l'accès internet dans le pavillon des loisirs – IHR – 1498,50\$ + taxes
 - f) T.E.C.Q – Approbation de la programmation modifiée (Pour reddition de compte finale)
- 6. LOISIRS ET CULTURE**
 - a) Demande de budget pour la fête de l'Halloween (10e éditions) – Vendredi 25 octobre – 3000,00\$
 - b) Demande d'achat d'un panier de basketball – Distribution Sports Loisirs – 199,95\$ + taxes
 - c) Demande de location gratuite du Centre Communautaire pour une danse costumée – Vendredi 25 octobre – Municipalité d'Henryville
- 7. PROTECTION DES BIENS ET DE LA PERSONNE**

Aucun point à l'ordre du jour
- 8. URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE**

Aucun point à l'ordre du jour
- 9. ENVIRONNEMENT**

Aucun point à l'ordre du jour
- 10. HYGIÈNE DU MILIEU, TRANSPORT ET VOIRIE**
 - a) Offre de service pour la réparation de deux lampadaires et deux encastrés au Pavillon des loisirs – M et M Électrique – 690,00\$ + taxes
 - b) Offre de service pour le nettoyage de fossé dans la montée Lamoureux – André Méthé Transport inc. – 5225,00\$ + taxes

- c) Octroi de contrat pour le déneigement et l'entretien d'hiver du réseau routier municipale
saison 2024-2025 et 2025-2026 – B. Fréreau et fils inc. – 129 690,25\$ + taxes

11. VARIA

- a) Halloween : Maison hantée dans le Pavillon des loisirs – Vendredi 25 octobre de 18h30 à
20h00 et danse costumée dans le Centre communautaire par la municipalité d'Henryville –
20h00 à 23h00

12. COURRIER

Aucun point à l'ordre du jour

13. QUESTIONS DE L'ASSISTANCE

14. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE : 20H46

1. OUVERTURE

M. Martin Thibert, maire, ouvre l'assemblée en souhaitant la bienvenue à tous.

2024-10-156 Il est proposé par Michel Bonneville, appuyé par Lyne Morin et résolu à l'unanimité des conseillers présents, de débiter cette assemblée à 20h00.
ADOPTÉ

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2024-10-157 Il est proposé par Edith Lamoureux, appuyé par Jonathan Bolduc-Dufour, et résolu à l'unanimité des conseillers présents, que l'ordre du jour soit accepté tel que présenté. Le varia demeure ouvert. **ADOPTÉ**

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 3 SEPTEMBRE 2024

CONSIDÉRANT que les membres du conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 3 septembre 2024;

2024-10-158 Il est proposé par Lyne Morin, appuyé par Michel Bonneville et résolu à l'unanimité des conseillers présents, d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 3 septembre 2024. **ADOPTÉ**

4. AUTORISATION DE PAIEMENT DES COMPTES COURANTS

COMPTES COURANTS AU 1^{ER} OCTOBRE 2024

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

| | | |
|--------------------------|--------------------------------|-------------|
| DESJARDINS SERVICES DE C | STATIONNEMENT HÔTEL | 69,00 \$ |
| LAURIE VERREAULT | REMB REPAS 3 PERSONNES MERCRED | 96,54 \$ |
| THIBERT MARTIN | FRAIS DÉPLACEMENT CONGRES | 255,36 \$ |
| LAMARRE FRANCIS | FRAIS DE DÉPLACEMENT CONGRES | 255,36 \$ |
| BOLDUC-DUFOUR, JONATHAN | FRAIS DE DÉPLACEMENT CONGRES | 255,36 \$ |
| DESJARDINS SERVICES DE C | HÔTEL CONGRES LAURIE | 1 031,76 \$ |
| DESJARDINS SERVICES DE C | HÔTEL CONGRES JONATHAN | 1 031,76 \$ |
| DESJARDINS SERVICES DE C | HÔTEL CONGRES MARTIN | 1 031,76 \$ |
| DESJARDINS SERVICES DE C | HÔTEL CONGRES FRANCIS | 1 031,76 \$ |
| DESJARDINS SERVICES DE C | HÔTEL CONGRES EMMANUELLE | 1 031,76 \$ |
| LAMARRE FRANCIS | REMBOURSEMENT REPAS JEUDI | 51,57 \$ |
| LAURIE VERREAULT | REMBOURSEMENT REPAS JEUDI | 44,84 \$ |

| | | |
|---|--------------------------------|---------------|
| BOLDUC-DUFOUR, JONATHAN | REMBOURSEMENT REPAS VENDREDI | 60,70 \$ |
| BOLDUC-DUFOUR, JONATHAN | REMBOURSEMENT STATIONNEMENT | 69,00 \$ |
| BOLDUC-DUFOUR, JONATHAN | REMBOURSEMENT REPAS JEUDI | 75,38 \$ |
| EMMANUELLE PRUD'HOMME | REMBOURSEMENT REPAS JEUDI | 50,24 \$ |
| EMMANUELLE PRUD'HOMME | REMBOURSEMENT REPAS VENDREDI | 35,63 \$ |
| THIBERT MARTIN | REMBOURSEMENT REPAS JEUDI | 135,00 \$ |
| THIBERT MARTIN | REMBOURSEMENT REPAS JEUDI | 35,62 \$ |
| THIBERT MARTIN | REMBOURSEMENT STATIONNEMENT | 57,49 \$ |
| CAIN LAMARRE S.E.N.C.R.L | HONOR. PROF JUILLET | 630,35 \$ |
| CAIN LAMARRE S.E.N.C.R.L | HONOR. PROF AOÛT | 3 473,11 \$ |
| ROCHETTE JOSÉE | FRAIS DE DÉPLACEMENT | 69,60 \$ |
| L'HOMME ET FILS INC. | PUBLIPOSTAGE | 60,71 \$ |
| L'HOMME ET FILS INC. | TIMBRE | 1,08 \$ |
| LE CODE DUCHARME INC. | ACCES ANNUEL - SERV. NUMÉRIQUE | 187,98 \$ |
| PAPETERIE COWANSVILLE IN | MATÉRIEL BUREAU | 103,17 \$ |
| L'HOMME ET FILS INC. | EAU | 7,25 \$ |
| DESJARDINS SERVICES DE C | REPAS RENCONTRE | 16,45 \$ |
| SÉCURITÉ PUBLIQUE | | |
| MINISTRE DES FINANCES | SERV. SQ 560501 VERS. 2 | 108 102,00 \$ |
| HYGIÈNE DU MILIEU - TRANSPORT - VOIRIE | | |
| KRANS CHARLES | HONOR. PROF AIDE VOIRIE | 79,59 \$ |
| FNX INNOV INC. | AJUSTEMENT RG SAINTE-MARIE | 811,72 \$ |
| J.A. BEAUDOIN CONSTRUCTI | NIVELEUSE MONTÉE ROY SEPTEMBR | 574,88 \$ |
| CENTRE DU PNEU F.M.L. IN | PNEU DODGE | 481,75 \$ |
| SUPER SOIR VENISE | ESSENCE 45,3L | 67,50 \$ |
| SUPER SOIR VENISE | ESSENCE 31.85L | 50,60 \$ |
| L'HOMME ET FILS INC. | EXTENSION | 14,42 \$ |
| L'HOMME ET FILS INC. | RUBAN | 20,65 \$ |
| 9429-9005 QUÉBEC INC. | MENSUALITÉ TRACTEUR 10 | 700,81 \$ |
| LOISIRS ET CULTURE | | |
| VILLE DE BEDFORD | QUOTE-PART ARÉNA - VERS 2 | 5 107,06 \$ |
| L'HOMME ET FILS INC. | CHAUX BASEBALL | 31,02 \$ |
| L'HOMME ET FILS INC. | BOULON, ÉCROU | 66,64 \$ |
| MOTOSPORT G. & L. ENR. | AFFILAGE LAME SCIE | 27,59 \$ |
| TERRASSEMENT BOURGEOIS | TONTE DE GAZON VERS 3 DE 3 | 3 372,61 \$ |
| FINITION DE BÉTON DESROC | DALLES POUR BALANÇOIRES | 2 874,38 \$ |
| LES BÉTONS DU COTEAU | BÉTON BALANÇOIRES | 1 325,42 \$ |
| BOLDUC-DUFOUR, JONATHAN | SUBVENTION ACTIVITÉ SPORTIVE | 70,50 \$ |
| LONGPRÉ, JESSICA | SUBVENTION ACTIVITÉ SPORTIVE | 170,70 \$ |
| L'HOMME ET FILS INC. | CHARGEUR MURAL | 45,94 \$ |
| | | 135 251,37 \$ |

2024-10-159 Il est proposé par Lyne Morin, appuyé par Jonathan Bolduc-Dufour et résolu à l'unanimité des conseillers présents, que les dépenses au montant total de 135 251,37 \$ soient autorisées pour le paiement des comptes courants tels que présentés. **ADOPTÉ**

4.1 DÉPÔT DES COMPTES MENSUELS

Les membres du conseil prennent acte de la liste des chèques émis en paiement des dépenses incompressibles telles que décrites au règlement 413.

Dépenses incompressibles – Règlement 413

COMPTES MENSUELS

RÈGLEMENT 413

| | | |
|-----------------------|------------------------------|-------------|
| HYDRO-QUÉBEC | ÉCLAIRAGE PUBLIC | 396,78 \$ |
| EUROFINS ENVIRONEX | ANALYSE D'EAU SEPTEMBRE 2024 | 446,68 \$ |
| MRC DU HAUT-RICHELIEU | GMR OCTOBRE 2024 | 7 643,51 \$ |

| | | |
|--------------------------|---------------------------------|--------------|
| HYDRO-QUÉBEC | ÉLECT. CENTRE COMMUNAUTAIRE | 255,62 \$ |
| HYDRO-QUÉBEC | ÉLECT - CENTRE COMMUNAUTAIRE | 512,14 \$ |
| HYDRO-QUÉBEC | ÉLECT. PAVILLON DES LOISIRS | 407,53 \$ |
| MINISTRE DU REVENU DU QU | REMISE SEPTEMBRE 2024 | 3 760,45 \$ |
| RECEVEUR GÉNÉRAL DU CANA | REMISE SEPTEMBRE 2024 | 1 450,05 \$ |
| UNIFOR | REMISE SEPTEMBRE 2024 | 107,20 \$ |
| FINANCIÈRE MANUVIE | ASSUR. COLLECTIVE OCT 2024 | 829,81 \$ |
| CAISSE DESJARDINS DU HAU | 204932-01 REMISE SEPTEMBRE 24 | 95,20 \$ |
| TD WATERHOUSE CANADA INC | 31Y8X05 REMISE SEPTEMBRE | 77,20 \$ |
| INDUSTRIELLE ALLIANCE GR | 1816707265 REMISE SEPTEMBRE 24 | 129,74 \$ |
| SALAIRE DES ÉLUS | SEPTEMBRE | 3 911,27 \$ |
| SALAIRES DES EMPLOYÉS | ADMIN, VOIRIE ET PARC SEPTEMBRE | 9 489,90 \$ |
| | | 29 513,08 \$ |

5. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

A) DÉPÔTS DES ÉTATS COMPARATIFS DES REVENUS ET DÉPENSES AU 30 AOÛT 2024

La directrice générale dépose les états comparatifs des revenus et dépenses au 30 août 2024 conformément à l'article 176.4 du Code municipal.

B) OFFRE DE SERVICE CAIN LAMARRE : BANQUE D'HEURES À TAUX RÉDUIT – 15 HEURES POUR 3000,00\$ + TAXES

2024-10-160 Il est proposé par Lyne Morin, appuyé par Edith Lamoureux et résolu à l'unanimité des conseillers présents,

D'accepter l'offre de service professionnelle de Cain Lamarre qui offre une banque d'heures à un taux horaire réduit pour un total de 3000 \$ plus frais et taxes pour 15 heures de consultation;

D'autoriser le maire et la direction générale ou tout autre représentant mandaté par la direction générale à recourir aux services du cabinet Cain Lamarre à même la banque d'heures et au besoin, au service de consultation, pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2025. **ADOPTÉ**

C) APPUI À LA FQM – POINT DE CROISSANCE DE LA TVQ

CONSIDÉRANT que le 13 décembre 2023, le Premier ministre, accompagné de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation et du ministre des Finances, signaient avec la mairesse de Montréal, le maire de Québec, le président de l'Union des municipalités du Québec et le président de la Fédération québécoise des municipalités, la Déclaration de réciprocité concernant le nouveau partenariat entre le gouvernement du Québec et les gouvernements de proximité;

CONSIDÉRANT que dans cette déclaration, tous s'engageaient à convenir d'une formule de partage renouvelée du point de croissance de la TVQ pour remplacer la formule actuelle basée essentiellement sur la population, ce qui favorise principalement les grands centres;

CONSIDÉRANT que cette démarche est importante puisqu'il s'agit du seul transfert financier inconditionnel aux municipalités qui connaîtra une augmentation importante ces prochaines années, passant de 67 M\$ en 2021 à 898 M\$ en 2028;

CONSIDÉRANT que cette question sera déterminante pour le développement et l'avenir des municipalités du territoire;

2024-10-161 Il est proposé par Lyne Morin, appuyé par Michel Bonneville et résolu à l'unanimité des conseillers présents,

QUE le préambule de la présente en fasse partie intégrante;

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Sébastien appuie les démarches de la FQM afin que 10% du nouveau transfert de la TVQ au cours des prochaines années ne soit pas partagé seulement par habitant. **ADOPTÉ**

D) ABROGATION RÉOLUTION 2024-08-06 : DEMANDE D'AJOUT DU WIFI DANS LE PAVILLON DES LOISIRS – IHR – 72,99\$ + TAXES PAR MOIS

2024-10-162 Il est proposé par Edith Lamoureux, appuyé par Michel Bonneville et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

D'abroger la résolution 2024-08-06 relative à la demande d'ajout de wifi dans le pavillon des loisirs. **ADOPTÉ**

E) OFFRE DE SERVICE POUR L'ACCÈS INTERNET DANS LE PAVILLON DES LOISIRS – IHR – 1498,50\$ + TAXES

CONSIDÉRANT les demandes des locataires du Pavillon des loisirs pour l'ajout du wifi dans le bâtiment ;

CONSIDÉRANT que la disponibilité du wifi permettrait, entre autres, aux locataires de faire des formations ou toutes autres présentations ;

2024-10-163 Il est proposé par Edith Lamoureux, appuyé par Jonathan Bolduc-Dufour et résolu à l'unanimité des conseillers présents,

QUE la municipalité accepte les frais de 1498,50\$ plus taxes pour l'ajout de wifi dans le Pavillon des loisirs. **ADOPTÉ**

F) T.E.C.Q – APPROBATION DE LA PROGRAMMATION MODIFIÉE (POUR REDDITION DE COMPTE FINALE)

CONSIDÉRANT que la municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2019 à 2024;

CONSIDÉRANT que la municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

2024-10-164 Il est proposé par Edith Lamoureux, appuyé par Jonathan Bolduc-Dufour et résolu à l'unanimité des conseillers présents,

QUE la municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;

QUE la municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2019-2024;

QUE la municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation de travaux version n° 5 ci-jointe et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;

QUE la municipalité s’engage à atteindre le seuil minimal d’immobilisations qui lui est imposé pour l’ensemble des cinq années du programme;

QUE la municipalité s’engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l’Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.

QUE la municipalité atteste par la présente résolution que la programmation de travaux version n° 5 ci-jointe comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de coûts des travaux admissibles. **ADOPTÉ**

6. LOISIRS ET CULTURE

A) DEMANDE DE BUDGET POUR LA FÊTE DE L’HALLOWEEN (10^E ÉDITIONS) – VENDREDI 25 OCTOBRE – 3000,00\$

2024-10-165 Il est proposé par Édith Lamoureux, appuyé par Jonathan Bolduc-Dufour et résolu à l’unanimité des conseillers présents, qu’une dépense au montant de 3000,00\$ taxes incluses soit autorisée pour l’activité d’Halloween du 25 octobre prochain. **ADOPTÉ**

B) DEMANDE D’ACHAT D’UN PANIER DE BASKETBALL – DISTRIBUTION SPORTS LOISIRS – 199,95\$ + TAXES

CONSIDÉRANT la nécessité de remplacer l’ancien panier de basketball ;

CONSIDÉRANT l’offre de service de Distribution Sports et Loisirs pour l’achat du panier d’une somme de 199,95\$ plus taxes;

2024-10-166 Il est proposé par Michel Bonneville, appuyé par Jonathan Bolduc-Dufour et résolu à l’unanimité des conseillers présents,

DE faire l’achat du panier de basketball d’une somme de 199,95\$ plus taxes. **ADOPTÉ**

C) DEMANDE DE LOCATION GRATUITE DU CENTRE COMMUNAUTAIRE POUR UNE DANSE COSTUMÉE – VENDREDI 25 OCTOBRE – MUNICIPALITÉ D’HENRYVILLE

2024-10-167 Il est proposé par Edith Lamoureux, appuyé par Jonathan Bolduc-Dufour et résolu à l’unanimité des conseillers présents,

D’autoriser la location gratuite du Centre communautaire à la Municipalité d’Henryville pour l’organisation d’une danse costumée le vendredi 25 octobre.

7. PROTECTION DES BIENS ET DE LA PERSONNE

AUCUN POINT À L’ORDRE DU JOUR

8. URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE

AUCUN POINT À L’ORDRE DU JOUR

9. ENVIRONNEMENT

AUCUN POINT À L’ORDRE DU JOUR

10. HYGIÈNE DU MILIEU, TRANSPORT ET VOIRIE

A) OFFRE DE SERVICE POUR LA RÉPARATION DE DEUX LAMPADAIRES ET DEUX ENCASTRÉS AU PAVILLON DES LOISIRS – M ET M ÉLECTRIQUE – 690,00\$ + TAXES

2024-10-168 Il est proposé par Lyne Morin, appuyé par Edith Lamoureux et résolu à l'unanimité des conseillers présents,

QUE la municipalité autorise la dépense de 690,00\$ plus les taxes pour la réparation des deux lampadaires ainsi que des deux encastrés par M et M électrique. **ADOPTÉ**

B) OFFRE DE SERVICE POUR LE NETTOYAGE DE FOSSÉ DANS LA MONTÉE LAMOUREUX – ANDRÉ MÉTHÉ TRANSPORT INC. – 5225,00\$ + TAXES

CONSIDÉRANT qu'une offre de service a été reçue de André Méthé Transport inc d'une somme de 5225,00\$ plus taxes pour le nettoyage de 1,15 km de fossé dans la montée Lamoureux;

2024-10-169 Il est proposé par Edith Lamoureux, appuyé par Michel Bonneville et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

D'autoriser les travaux de nettoyage de fossé dans la montée Lamoureux.

C) OCTROI DE CONTRAT POUR LE DÉNEIGEMENT ET L'ENTRETIEN D'HIVER DU RÉSEAU ROUTIER MUNICIPAL SAISON 2024-2025 ET 2025-2026 – B. FRÉGEAU ET FILS INC. – 129 690\$ + TAXES

CONSIDÉRANT que la municipalité de Saint-Sébastien a fait des appels d'offres sur invitation le 28 août 2024;

CONSIDÉRANT qu'une seule compagnie a transmis sa soumission à la date et l'heure requise dans l'appel d'offres;

CONSIDÉRANT que la soumission reçue soit conforme aux exigences de la municipalité;

2024-10-170 Il est proposé par Lyne Morin, appuyé par Michel Bonneville, et résolu à l'unanimité des conseillers présents,

QUE le contrat pour le déneigement et l'entretien d'hiver du réseau routier municipal pour les saisons 2024-2025 et 2025-2026, conformément à la soumission datée du 1^{er} octobre 2024, d'une somme totale de 129 690,25\$ plus taxes, soit octroyé à la compagnie B. Fréreau & Fils inc.

11. VARIA

A) HALLOWEEN : MAISON HANTÉE DANS LE PAVILLON DES LOISIRS – VENDREDI 25 OCTOBRE DE 18H30 À 20H00 ET DANSE COSTUMÉE DANS LE CENTRE COMMUNAUTAIRE PAR LA MUNICIPALITÉ D'HENRYVILLE – 20H00 À 23H00

12. COURRIER

AUCUN POINT À L'ORDRE DU JOUR

13. QUESTIONS DE L'ASSISTANCE

AUCUN POINT À L'ORDRE DU JOUR

13. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

2024-10-171 L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par Edith Lamoureux, appuyé par Michel Bonneville et résolu à l'unanimité des conseillers présents, que cette assemblée soit levée à 20H46. **ADOPTÉ**

Martin Thibert,
Maire

Laurie Verreault,
Directrice générale et greffière-trésorière

Je, Martin Thibert, Maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Martin Thibert,
Maire